

ASSEMBLÉE
NATIONALE

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du groupe de la
Gauche Démocrate et Républicaine
La Croix Blanche
Route de Dorat
63300 THIERS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
Le 15 avril 2019

Représentants des parents d'élèves
Parents d'élèves
Enseignants
Ecole maternelle Gandaillat
63370 LEMPDES

Objet : retrait du projet de loi « pour une école de la confiance »
Nos références : JB1519

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu copie de votre courrier d'interpellation du Ministre de l'Education nationale lui demandant le retrait du projet de loi pour une école de la confiance et vous en remercie.

Je partage pleinement les cinq préoccupations qui justifient votre adresse au Ministre. L'ensemble des député-e-s communistes ont clairement voté contre ce texte le 19 février dernier suite à son premier examen par l'Assemblée nationale.

Car la bien mal nommée loi dite « école de la confiance » dessine une inquiétante tendance à l'autoritarisme, à la baisse des moyens consacrés à l'école publique, à l'accélération des suppressions de classes et d'écoles en particulier en zone rurale et périurbaine, à la dégradation des relations entre les familles et les équipes pédagogiques, à un moindre accompagnement des élèves en difficultés ou en situation de handicap, et, au final, au renforcement des inégalités scolaires.

L'ensemble du contenu de ce texte s'inscrit dans le projet politique plus global d'une politique libérale et austéritaire, qui portera atteinte à l'égalité républicaine et à l'objectif de réussite pour tous les élèves, quels que soient leur lieu de vie et leur origine sociale.

Son caractère profondément néfaste a même été renforcé par les députés de la majorité présidentielle, avec notamment l'amendement créant des établissements publics des savoirs fondamentaux (ESPE). Personne n'est dupe, la création de ces ESPE ne vise en effet qu'à accélérer les regroupements forcés, jusqu'à rassembler école et collège dans un même établissement et à supprimer des écoles, des moyens et des postes d'enseignants. Quant à l'opération de justification de ces ESPE, engagée ensuite par le Ministre en présentant leur création comme optionnelle, elle ne trompe personne, puisque ces fusions seront sans aucun doute fortement encouragées sur les territoires, notamment comme condition pour maintenir certaines structures telles que les petits collèges ruraux.

Par ailleurs, l'article premier vise à remettre en cause le droit fondamental des enseignants à revendiquer et à porter des propositions de progrès pour notre système éducatif et l'éducation nationale.

.../...

Quant à la généralisation de la scolarisation à 3 ans, prévue à l'article 2 du texte transmis au Sénat, c'est une mesure qui ne concerne dans les faits que moins de 3 % de la classe d'âge, cette scolarisation étant déjà quasi générale. Mais elle sert directement de « cheval de Troie » pour le financement des écoles maternelles privées sous contrat par les communes, alors que ces dernières sont par ailleurs sans cesse confrontées à des baisses de dotations de la part de l'Etat.

De la même façon, l'article 4 bis, ouvrant la création de « jardin d'enfants », constitue une atteinte directe à la présence d'écoles et de classes maternelles sur l'ensemble des territoires et de personnels enseignants formés, ainsi qu'à la qualité des apprentissages, si essentiels, en particulier pour les élèves issus de classes défavorisées.

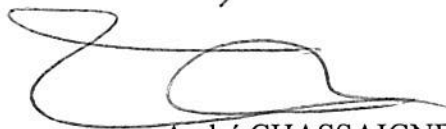
Enfin, rien dans ce projet de loi ne permet d'aller réellement vers une école inclusive, en recrutant les accompagnants nécessaires aux élèves en situation de handicap, en leur donnant le statut et la rémunération adaptés.

À travers cette loi, encore une fois, c'est la mise en concurrence, la sélection et, au final, l'accroissement des inégalités et de l'injustice sociale qui se jouent. Aussi, pouvez-vous compter sur ma détermination et celle de l'ensemble des élus de mon groupe parlementaire pour continuer à les combattre aux côtés des enseignants, des parents d'élèves, des lycéens et étudiants et des élus locaux.

Vous trouverez également pour information, en pièce-jointe, copie des interventions de ma collègue députée Elsa Faucillon, qui s'est exprimée sur le texte au nom des député-e-s communistes, en février dernier lors de son examen à l'Assemblée nationale.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes sentiments les meilleurs

et les plus cordiaux, en vos encourageant dans votre lutte.



André CHASSAIGNE